

Première publication

1. *Raison sociale (nom) et siège de la société anonyme dissoute:* **Sicpa Security Holding S.A., Prilly**
2. *Nom et siège de la société anonyme reprenante:* Sicpa S.A., Prilly
3. *Décision par:* l'assemblée générale extraordinaire
4. *Date de la décision:* 05.08.2003
5. *Echéance de préavis des créances:* **15.10.2003**
6. *Adresse pour la déclaration des créances:* Sicpa Management S.A., à l'att. de Mme Pascale Meister, case postale, 1000 Lausanne 16
7. *Indication:* Il est instamment demandé aux créanciers de la société anonyme dissoute d'annoncer leurs prétentions.
8. *Remarques:* Les actifs et passifs de Sicpa Security Holding S.A., à Prilly, sont repris par Sicpa S.A., à Prilly, par voie de fusion universelle et sans liquidation, conformément à l'article 748 CO. L'attention des créanciers est attirée sur le fait que la société se réserve le droit de procéder à la réunion anticipée des biens des deux sociétés et de requérir la radiation anticipée conformément aux articles 748 ch. 6 et 745 al. 3 CO.

Martin Habs et Antoine Perrin,
Etude de Notaires
1002 Lausanne

(01165818)